



# IAME SERIES BENELUX

## RÈGLEMENT SPORTIF 2025

### Additif 2

#### 7. ÉVÉNEMENT / COMPÉTITION

##### 7.15 Sécurité

F) Le rodage, la mise en température ou les essais des moteurs de kart ne sont pas autorisés. Le démarrage du moteur dans le Paddock est autorisé, c'est-à-dire juste pour vérifier si le moteur démarre. Les contrevenants seront avertis et pourront être sanctionnés d'une amende de minimum 250 € si le comportement persiste, ou dans le pire des cas les commissaires sportifs pourront disqualifier le pilote concerné de la compétition. En application de l'article 12.2.3 du Code, les recours contre les décisions des commissaires sportifs n'ont aucun effet suspensif lorsqu'au cours de la même Compétition, un nouveau manquement est commis justifiant la Disqualification du même Concurrent.

Pour les catégories Mini-Rookie et Mini, il est autorisé de démarrer les moteurs brièvement dans le parc d'assistance départ (juste démarrer, pas plus) avant de se rendre sur la pré-grille.